



## Assemblée européenne de sécurité et de défense Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

*Cinquante-neuvième session - Communiqué de presse n°49/2010*

### **L'UE doit augmenter le financement consacré par l'Agence européenne de défense à la R&D**

**Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2010** – L'Assemblée a voté ce mardi une recommandation afin que l'Union européenne (UE) augmente les crédits destinés par l'Agence européenne de défense (AED) à la recherche et au développement (R&D), en dépit de la baisse des budgets de défense nationaux.

Présentant un rapport au nom de la Commission technique et aérospatiale, M. **José MENDES BOTA** (Portugal, Groupe PPE/DDC) a déclaré qu'un effort budgétaire accru pourrait contribuer à améliorer l'interopérabilité, « voire favoriser une plus grande homogénéité des équipements et des capacités des forces armées nationales, qui sont le socle du 'hard power' de l'UE ».

Dix ans après le sommet de Lisbonne, les objectifs d'un « espace européen de la recherche et de l'innovation » (étendu à la sécurité et la défense en 2001), sont loin d'être atteints (même si) l'Europe conserve un rôle important sur le plan mondial dans le domaine technologique. Malgré des progrès, « la recherche européenne demeure fragmentée ». L'Europe est « un champion international dans le domaine de la R&D, mais elle a du mal à se muer en une véritable puissance dans le domaine de la sécurité et de la défense ».

Du côté intergouvernemental, l'AED, lancée en 2004, vise à « apporter un début de réponse à l'absence de politique de recherche européenne en matière de défense ». « Les précédentes tentatives de construire un semblant de recherche et technologie de défense européenne (R&T) et de R&D ont échoué et continuent d'être entravées par les Etats membres de l'OTAN et de l'UE ». On peut citer parmi les raisons qui expliquent cet état de fait, la classification de la recherche dans des domaines sensibles tels que l'énergie nucléaire, les communications, les munitions, les réseaux informatisés de commandement et de conduite des opérations (C2), le protectionnisme économique, les droits de propriété intellectuelle, les avantages commerciaux à l'exportation ou les accords internationaux (bilatéraux et multilatéraux) sur le transfert de technologies de défense.

Trois ans après l'adoption par les Etats membres de l'AED d'une stratégie de recherche et de technologie de défense européenne, « sa mise en œuvre pâtit toujours de la fragmentation et de la dispersion de la base industrielle et technologique de sécurité et de défense européennes (BITSDE), d'une insuffisance chronique de financement et de sa concentration entre les mains d'un nombre très faible de pays ». Ce qui signifie que « la perspective de mettre en œuvre des programmes de coopération paneuropéens basés sur le partage et la spécialisation (...) est laissée de côté et fait l'objet d'une vague référence à un objectif à long terme ». Mais le problème majeur est le financement de cette stratégie dans un contexte de crise économique, de réduction des budgets de défense et d'allongement des délais pour le remplacement en cours et à venir des équipements et les programmes de modernisation des forces armées.

Deux directives de la Commission européenne, l'une portant sur l'acquisition en matière de défense, l'autre sur les transferts de technologies dans les domaines de la sécurité et de la défense entre Etats membres, devraient entrer en vigueur en 2011 et conférer à la Commission un contrôle conjoint avec les gouvernements nationaux dans ces domaines. Une majorité d'entreprises travaillant dans ce secteur est favorable à un engagement plus important de la Commission européenne, ce qui pourrait préparer le terrain en vue du financement par la Communauté de la recherche en matière de défense, voire de l'octroi de subventions à l'industrie, a-t-il suggéré.

Mais l'appel lancé dans le rapport en faveur de l'augmentation des crédits de R&D pour l'AED a été rejeté par deux parlementaires britanniques. M. **Jeffrey DONALDSON** (Royaume-Uni/Groupe fédéré) a écarté l'idée d'accorder davantage de crédits à une agence européenne alors que le budget de défense britannique est en baisse. « La R&D est une priorité pour nous, mais ce n'est peut-être pas la même priorité pour nos partenaires européens. (...) Les Etats membres pourraient ne pas être convaincus que l'agence puisse réussir à faire ce qu'eux-mêmes ne peuvent faire sur le plan national ». En outre, la coopération est compliquée par le fait que les entreprises du secteur de la défense et de la sécurité sont souvent des multinationales. M. **Christopher CHOPE** (Royaume-Uni, Groupe fédéré) s'est lui aussi abstenu. Mais son collègue **Lord ANDERSON** (Royaume-Uni, Groupe socialiste) a déclaré que les deux tiers des dépenses consacrées à la sécurité et la défense dans l'UE étaient réalisées par la France et le Royaume-Uni et que les montants en cause concernant l'AED étaient « minimes ». Les opposants à une augmentation de ces crédits cherchent, selon lui, « à faire la une des journaux ».

L'Assemblée a encouragé aussi les Etats membres de l'UE à étendre la coopération en matière de sécurité et de défense à d'autres pays, tels que les Etats-Unis, le Canada, Israël et la Russie ; à préparer un chapitre pour le 8<sup>e</sup> Programme-cadre (FP8) 2014-2020 qui soit assorti d'un financement mixte entre les Etats membres et la Commission européenne, sous la supervision de l'AED et en coordination avec la Commission, et à maintenir les investissements communautaires en matière de R&T et de R&D à un niveau élevé dans le prochain budget de l'UE.

<http://www.assemblee-ueo.eu>

AESD - Service Presse et Information - 43, avenue du Président Wilson – 75775 Paris Cedex 16 – France  
Tél. ++33.1.53.67.22.00 – Fax ++33.1.53.67.22.01 - email : [press@assembly.weu.int](mailto:press@assembly.weu.int)  
(Si vous souhaitez modifier vos coordonnées dans nos listes d'envoi, veuillez appeler le ++33.1.53.67.24.79)

<http://www.assemblee-ueo.eu>

AESD - Service Presse et Information - 43, avenue du Président Wilson – 75775 Paris Cedex 16 – France  
Tél. ++33.1.53.67.22.00 – Fax ++33.1.53.67.22.01 - email : [press@assembly.weu.int](mailto:press@assembly.weu.int)  
(Si vous souhaitez modifier vos coordonnées dans nos listes d'envoi, veuillez appeler le ++33.1.53.67.24.79)